



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mai 2005
Français
Original: anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité.

II. Insécurité au Darfour

2. S'il y a eu relativement peu d'attaques systématiques en avril, les mouvements de troupes et l'occupation illégale de nouvelles positions se sont multipliés, de même que les cas de harcèlement, d'incendies de villages désertés, de rapt, d'actes de banditisme (vols de véhicules, vols à main armée, vols de bétail, etc.), d'attaques contre des civils et de viols commis par des miliciens.

3. Il n'y a pas eu d'attaques de groupes rebelles ou de civils de la part de forces gouvernementales régulières ni d'emploi hostile de l'aviation. Il semble que le Gouvernement ait fait certains efforts pour refréner ses milices de Forces populaires de défense et limiter le nombre des actes criminels, en lançant des avertissements, en intervenant directement et en arrêtant leurs auteurs. Ces efforts n'en ont pas moins été manifestement insuffisants, à en juger par le nombre de rapports faisant état d'actes de violence commis par ces milices contre la population dans une grande partie des zones du Darfour qui ne sont pas tenues par les rebelles.

4. L'action des milices en avril a le plus souvent pris la forme d'attaques lancées par des petits groupes contre des civils et des personnes déplacées. Cependant, le 7 avril, une milice de la tribu des Miseriyya a lancé l'attaque la plus grave depuis celle de Hamada en janvier 2005. Décidée à se faire justice elle-même sous le commandement d'un certain Nasir Al-Tijani Adel Kaadir, cette milice a effectué un raid qui a duré toute la journée contre le village de Khor Abeche, dans le Darfour-Sud, à titre de représailles contre un incident antérieur au cours duquel des éléments de l'Armée de libération du Soudan avaient tué 10 Miseriyya et volé du bétail. Cet incident antérieur avait été vérifié par la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).



5. Dans une déclaration commune, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont fait savoir que, conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), les noms de Nasir Al-Tijani Adel Kaadir et de ses collaborateurs connus seraient communiqués au Comité créé à cette fin par le Conseil de sécurité. Avant le raid, environ 7 000 personnes déplacées étaient inscrites à Khor Abeche, dont la population propre était de 3 000 habitants. Une enquête commune de l'ONU et de l'Union africaine a permis d'établir que ce village a été en grande partie incendié et pillé. Pratiquement tous ses habitants se sont réfugiés dans des villages voisins. Ceux qui ont pu être interrogés ont déclaré craindre de rentrer chez eux tant que des éléments de la MUAS ne seraient pas déployés sur place pour les protéger. La MUAS avait bien tenté d'établir un poste à Khor Abeche avant l'attaque, mais un chef local avait fait traîner l'adjudication des terrains nécessaires.

6. Le Wali du Darfour-Sud a constitué un comité chargé d'enquêter sur cette attaque et de faire connaître ses constatations dans un délai de 15 jours. À la date de rédaction du présent rapport, ce délai de 15 jours s'était déjà écoulé sans que les membres de ce comité se soient rendus à Khor Abeche ni aux endroits où se sont réfugiés les déplacés. Ce comité doit s'acquitter de sa mission rapidement et dans la transparence. Il est essentiel en effet que les enquêtes sur les diverses attaques, dont celle-ci, soient menées dans les meilleurs délais, selon les règles et dans le respect des principes du droit. Les auteurs de violations des droits de l'homme doivent être traduits en justice si l'on veut mettre fin au climat actuel d'impunité.

7. Toujours en avril, l'Armée de libération du Soudan/Mouvement pour l'égalité et la justice (ALS/MEJ) a lancé un certain nombre d'attaques contre la police et les milices, et a continué de saisir sous la menace des armes des véhicules commerciaux, des véhicules privés et des véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales, avec une fréquence qui laisse penser que ces actions sont autorisées par les dirigeants du Mouvement. Des rapports fiables indiquent que les véhicules saisis sont destinés à être convertis en véhicules de combat. Pendant tout le mois d'avril, des rapports ont signalé que les mouvements rebelles multipliaient les rapt, les vols de bétail, les entraves à la liberté de circulation et les actes d'intimidation des civils et des travailleurs humanitaires, y compris ceux de l'ONU.

8. La région frontalière du Darfour-Ouest a été le théâtre d'une activité militaire accrue qui semble liée au mouvement présumé de groupes armés à travers la frontière avec le Tchad. Ces tensions ont été avivées par les tirs qui ont visé le 16 avril, sans le tuer, un consul du Tchad se rendant à Geneina depuis la frontière;

9. Des manifestations contre – et, dans une moindre mesure, pour – la résolution 1593 (2005) et contre le Parti du congrès national au pouvoir ont eu lieu à Khartoum et au Darfour. Lors d'une manifestation à El Fasher, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles dans la foule. La tension provoquée par ces manifestations et les répercussions que cette tension peut avoir sur la sécurité du personnel des Nations Unies sont illustrées par le cas de ce fonctionnaire recruté sur le plan local qui s'est fait arrêter par des agents de la sûreté nationale au motif qu'il aurait eu des liens avec un parti politique d'opposition. Le fonctionnaire concerné a été mis en liberté depuis, mais il semble avoir été victime de sévices pendant sa détention. Cet incident illustre aussi l'hostilité générale à l'égard de la présence internationale que certaines autorités du Darfour ont manifestée en avril. Le contraste est de plus en plus flagrant entre l'esprit de coopération dont font preuve certains services (tels

que ceux du Procureur de l'État du Darfour-Nord) et les manœuvres d'obstruction et d'intimidation menées par les membres de la sûreté nationale et certains autres responsables.

10. Des travailleurs humanitaires internationaux et même des personnes déplacées ont été menacés de représailles si des poursuites judiciaires étaient engagées en application de la résolution 1593 (2005). Si le Gouvernement devait permettre que la communauté humanitaire et le personnel des Nations Unies se trouvent en danger du fait du déclenchement de poursuites judiciaires contre les auteurs de crimes et d'atrocités, il manquerait aux responsabilités les plus élémentaires d'un gouvernement, qui sont de protéger la population et de veiller à ce que justice soit faite. J'engage les autorités à manifester clairement leur soutien aux mesures visant à mettre fin à l'impunité et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher que des actes hostiles ne soient commis contre ceux-là mêmes qui sont venus, à l'invitation du Gouvernement, pour aider à sauver sa population.

III. Aide humanitaire et protection des civils

11. En avril, le nombre des personnes touchées par le conflit s'est élevé à 2 450 000, dont 1 860 000 de déplacés. Dans l'ensemble, la situation au Darfour reste très difficile pour les activités humanitaires et pour les personnes touchées par le conflit, avec des poches de grave insécurité. La situation au Darfour-Sud est particulièrement mauvaise.

12. Sur le plan de la protection, la situation de la population civile du Darfour ne s'est guère améliorée, et elle s'est même notablement détériorée dans certaines régions. Suite à l'attaque du 7 avril contre Khor Abeche, dans le Darfour-Sud, le Programme alimentaire mondial a procédé immédiatement à une distribution d'aliments à environ 500 000 déplacés qui se cachaient au nord de ce village. Une aide beaucoup plus considérable est cependant nécessaire, et les organismes humanitaires ont demandé que la présence de l'Union africaine sur les lieux soit renforcée afin de pouvoir reprendre leurs opérations.

13. La sécurité du personnel humanitaire, de ses activités et de l'acheminement de l'aide s'est fortement détériorée au mois d'avril, en particulier dans le Darfour-Sud. À plusieurs occasions, des véhicules humanitaires clairement identifiés ont essuyé des tirs qui ont gravement blessé un travailleur et provoqué des dommages matériels considérables.

14. Malgré les accords garantissant la liberté de circulation des travailleurs humanitaires, les organisations non gouvernementales continuent d'être en butte à l'hostilité des autorités locales, notamment au Darfour-Sud. Au Darfour-Nord, on a constaté des cas de harcèlements répétés de travailleurs humanitaires, dont certains ont été provisoirement détenus par l'Armée de libération du Soudan. L'ONU est intervenue à un haut niveau et à plusieurs reprises pour essayer de régler cette question, parmi d'autres, dans le cadre de consultations menées sur le terrain.

15. Malgré ces incidents, les activités humanitaires ont continué de prendre de l'ampleur. Trois missions d'évaluation multisectorielles ont été menées en avril dans les régions de Dar Zaghawa et Um Kaddada ainsi que dans un certain nombre de *damras* arabes de la localité de Kutum. L'Organisation mondiale de la santé prépare actuellement une deuxième enquête rétrospective de mortalité auprès des habitants

du Darfour touchés par le conflit. Cette enquête aura lieu en mai et ses résultats devraient être connus en juin. À Saraf Omra, dans le Darfour-Nord, une campagne de vaccination générale contre la méningite engagée suite à la poussée épidémique repérée au Darfour-Nord en mars 2005 a couvert environ 80 % de la population ciblée.

16. Sur les 693 millions de dollars nécessaires pour faire face à la situation humanitaire au Darfour en 2005, environ 517 millions de dollars étaient requis avant la fin de mars si l'on voulait être en mesure de satisfaire effectivement les besoins de la population. À la mi-avril, 329 millions de dollars avaient été versés, soit environ la moitié des besoins pour l'ensemble de l'année, mais seulement 60 % environ du montant requis avant la fin de mars. Près de 90 % des contributions effectuées jusqu'à maintenant l'ont été sous forme d'aide alimentaire et pour l'essentiel en nature, avec pour conséquence que de nombreux secteurs et activités critiques souffrent d'un déficit de financement considérable.

17. Des progrès relatifs ont été accomplis dans la réinstallation des déplacés. Il ressort cependant de certains rapports que les administrations locales violent la lettre et l'esprit des accords sur le libre consentement du retour, en offrant par exemple des primes au retour ou à la réinstallation des personnes déplacées.

IV. Droits de l'homme

18. À la fin avril, 40 spécialistes des droits de l'homme recrutés sur le plan international ont été déployés au Darfour, dont 11 Volontaires des Nations Unies. D'ici à la mi-juin, le nombre de spécialistes des droits de l'homme présents sur place devrait s'établir à 60, dont 18 Volontaires.

19. Dans tout le Darfour, l'insécurité reste la règle pour les femmes et les jeunes filles qui s'aventurent en dehors des camps et des sites de réinstallation des personnes déplacées pour trouver du bois de feu et des vivres. Dans les trois États du Darfour, le personnel des Nations Unies et celui des ONG continuent de recevoir en bien trop grand nombre des informations faisant état de cas de violence sexuelle à l'encontre de femmes et de filles. Il est parfois difficile aux victimes de violence sexuelle de se faire soigner par les ONG dans les camps sans ingérence des autorités. Des spécialistes des droits de l'homme ont rassemblé des données sur un certain nombre de cas dans lesquels des victimes de viol ont été harcelées par les autorités locales. Ils disposent aussi d'informations indiquant que, de plus en plus, des médecins du Darfour-Sud sont l'objet de brimades pour avoir soigné des victimes et ne pas avoir signalé des cas de violence sexuelle aux autorités.

20. Il en va de même des victimes qui tentent d'obtenir réparation. Depuis les initiatives prises le mois dernier par le Gouvernement et la MINUSOUD pour diffuser la circulaire révisée sur le traitement des victimes de viol, certains officiels ont tenté d'intervenir dans des affaires de viol d'une manière qui risque fort de décourager les victimes de violence sexuelle d'aller porter plainte à la police. Tant que les autorités locales ne donneront pas suite aux cas de viol signalés et ne s'attaqueront pas réellement à la question de l'impunité, des femmes et des jeunes filles continueront d'être victimes d'actes de violence et de violences sexuelles.

21. À sa soixante et unième session, la Commission des droits de l'homme a adopté une résolution dans laquelle elle a défini le mandat d'un rapporteur spécial

sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Le Gouvernement soudanais est invité à coopérer étroitement avec le Rapporteur spécial dans l'exercice de sa mission.

22. La Commission d'enquête judiciaire du Gouvernement chargée d'examiner les violations des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité commis au Darfour-Nord a achevé son enquête et accusé 70 personnes et parties armées d'avoir commis des crimes dans cette région. Selon le Juge de la Cour suprême qui préside la Commission, les personnes en cause auront à répondre de chefs d'accusation allant du viol, du pillage et de la mise à feu d'habitations au meurtre. Il a précisé que des ordres avaient été donnés pour que tous les suspects identifiés par la Commission soient arrêtés.

23. Selon des informations émanant du Comité consultatif du Gouvernement pour les droits de l'homme, 15 personnes, y compris des membres de l'armée et de la sécurité nationale, ont été accusées d'avoir commis des atrocités pendant le conflit et mises en état d'arrestation. On s'efforce de déterminer s'il s'agit des mêmes cas que ceux dont la Commission d'enquête judiciaire est saisie. Le Gouvernement est instamment prié de rendre publiques les conclusions du rapport de la Commission et de faire le nécessaire pour que les personnes ayant commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant le conflit aient à répondre de leurs actes.

V. Processus de paix au Darfour

24. Aucun progrès tangible n'a été accompli dans le processus politique pour le Darfour au cours du dernier mois. Après la dernière série de pourparlers à Abuja, en décembre 2004, l'Union africaine s'est employée à obtenir des parties qu'elles soutiennent son avant-projet de protocole-cadre pour le règlement du conflit au Darfour. Vers la fin du mois d'avril, une équipe de négociation de l'Union africaine s'est rendue à Khartoum, où elle s'est entretenue avec des responsables du Gouvernement, dont le Vice-Président Ali Osman Taha, des suites données à son projet de protocole. L'équipe de l'Union africaine a également eu des contacts avec des représentants des mouvements armés.

25. L'Union africaine poursuit ses consultations sur les modalités de la reprise des pourparlers de paix avec les parties et avec ses partenaires, dont mon Représentant spécial au Soudan et ses collaborateurs. Elle se propose maintenant d'organiser une nouvelle série de pourparlers à Abuja, qui devrait commencer pendant la troisième semaine de mai. Toutefois, l'absence de confiance entre les parties les a conduites à s'abstenir, jusqu'à présent, de prendre position clairement sur l'avant-projet de protocole-cadre. En outre, aucune négociation directe n'ayant eu lieu depuis la dernière série de pourparlers, la confiance dans le processus en pâtit, ce qui exacerbe encore plus les différends entre les parties et en leur sein. Les médiateurs de l'Union africaine espèrent qu'une nouvelle série de pourparlers permettra de faire le point de ce qui a été accompli, de stabiliser le processus et d'accélérer les négociations sur le projet de protocole-cadre.

26. Tant le MJE que l'ALS ont manifesté des signes de division interne accrue au cours du dernier mois. Cette situation a nui à leur capacité de contribuer au processus politique de manière cohérente et fiable et, en définitive, explique en partie, l'impasse actuelle. Certains acteurs extérieurs ont participé à diverses

initiatives pour aider les mouvements à surmonter leurs dissensions internes. Il est de la plus grande importance que les mouvements armés élaborent un programme politique unifié sous une direction unie, cohérente et forte, capable de parvenir à une solution au conflit au Darfour. Aucun résultat important ou durable ne peut être escompté d'un partenaire de paix qui est trop faible ou trop divisé, ou d'une délégation qui n'est pas investie d'un pouvoir suffisant dans les négociations.

27. Le Gouvernement poursuit son propre processus de réconciliation tribale. S'il est trop tôt pour en évaluer les effets réels, un tel effort, aussi louable soit-il, ne saurait se substituer à un accord politique entre le Gouvernement et les mouvements armés. Pareil accord devrait être le catalyseur permettant de lancer un processus de réconciliation plus vaste au Darfour associant toutes les parties prenantes, en particulier les groupes vulnérables et les victimes de la violence.

VI. Mission de l'Union africaine au Soudan

28. Bien que la Mission de l'Union africaine au Soudan ait eu des effets positifs là où elle s'est déployée, elle n'a pu, faute de ressources, assurer aux civils la protection dont ils ont tant besoin dans tout le Darfour. Le 28 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni, à l'issue d'une récente mission d'évaluation, pour examiner la question d'un éventuel renforcement de la MUAS. À la lumière du rapport de la mission, il a décidé de porter l'effectif des contingents au Darfour à plus de 7 000 personnes, dont 6 171 militaires et 1 560 membres de la police civile. Le Conseil a demandé que ces renforts soient déployés d'ici à la fin septembre 2005.

29. Au total, les effectifs en tenue de la MUAS se chiffrent maintenant à 2 409 soldats et 244 policiers. Il est essentiel pour la préservation de la stabilité au Darfour que la Mission continue de progresser dans le déploiement de l'effectif autorisé et qu'elle reçoive un soutien politique et matériel suffisant pour mener à bien la tâche extrêmement ardue qui lui a été confiée. Dans les circonstances actuelles, seule l'Union africaine peut avoir sur le terrain l'effet apaisant qui facilitera le progrès au niveau politique.

VII. Observations

30. En avril, tant les mouvements rebelles que les milices ont continué de manœuvrer pour renforcer leurs positions respectives pendant que les pourparlers de paix restaient dans l'impasse. Les deux parties sont ainsi coupables de violations des accords existants et des résolutions antérieures. Toutefois, les attaques des milices sont de loin la principale cause de terreur et de souffrance pour les civils. Certes, le Gouvernement freine ses forces, mais il n'a encore rien fait pour mettre un terme aux attaques des milices et faire cesser le climat d'impunité qui encourage la poursuite des violations.

31. Après l'adoption des résolutions 1591 (2005) et 1593 (2005) du Conseil de sécurité, la tension a monté dans les États du Darfour et à Khartoum, d'où le risque accru d'acte d'hostilité contre l'ONU et d'autres éléments de la présence internationale au Darfour. Je prie instamment le Gouvernement de faire clairement savoir qu'il accepte toutes les résolutions récentes relatives au Soudan et au Darfour

et de veiller à ce que le discours et les actes de ses agents à tous les niveaux témoignent d'une politique de coopération.

32. Les événements du mois d'avril ont bien montré que, sans progrès au niveau politique, la population civile du Darfour continuera à souffrir. Des innocents continueront d'être chassés vers des camps et terrorisés au point de ne pas oser rentrer chez eux. Des miliciens continueront de voler, de violer et de tuer en toute impunité. Des mouvements rebelles continueront de combattre, avec tous les moyens qu'ils peuvent se procurer, que ce soit en violation de l'embargo sur les armes, ou en volant à main armée les organisations qui sont venues aider ceux mêmes qu'ils prétendent représenter.

33. Les représentants qui participeront à la prochaine série de pourparlers à Abuja ont le pouvoir de faire cesser cette spirale infernale qui, au cours des deux dernières années, a causé tant de souffrances, de morts et de destruction. J'engage toutes les parties aux pourparlers et sur le terrain à avoir bien conscience que tel est leur choix et que la fin de cette tragédie dépend d'elles.
